

**AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES**

DE



**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
VISANT LES ACTIONS ET LES BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION
D'ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES DE LA SOCIETE AEDIAN**

INITIEE PAR



Le présent document relatif aux autres informations de la société AEDIAN (« **AEDIAN** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 23 juillet 2013, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité d'AEDIAN.

Le présent document complète la note en réponse d'AEDIAN visée par l'AMF le 23 juillet 2013, sous le numéro 13-404, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet d'AEDIAN (www.aedian.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

AEDIAN
2-4, rue Hélène
75017 Paris

Un communiqué a été diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

Rappel introductif.....	3
1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF.....	3
1.1 Renseignements concernant AEDIAN.....	4
1.1.1 Forme juridique.....	4
1.1.2 Siège social.....	4
1.1.3 Objet social.....	4
1.1.4 Durée.....	4
1.1.5 Droits de vote.....	4
1.1.6 Exercice social.....	5
1.2 Informations relatives au capital social.....	5
1.2.1 Capital social.....	5
1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote de la Société.....	5
1.2.3 Capital autorisé non émis.....	6
1.2.4 Capital potentiel.....	7
1.3 Organigramme à la date du présent document.....	8
1.3.1 AEDIAN et ses filiales.....	8
1.3.2 Organigramme simplifié d'AEDIAN SA.....	9
1.4 Direction et contrôle de la Société.....	9
1.5 Commissaires aux comptes.....	9
1.6 Activité de la société et dates clés.....	10
1.6.1 Activité de la société.....	10
1.6.2 Dates clés dans l'histoire de la société.....	10
1.7 Communiqués financiers publiés depuis la diffusion du Rapport Financier Semestriel... ..	11
1.7.1 Communiqué du 18 juillet 2013 relatif à la situation financière et aux perspectives pour l'exercice 2012-2013.....	11
1.7.2 Communiqué du 16 juillet 2013 relatif au chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2012-2013.....	12
1.7.3 Communiqué du 19 juin 2013 relatif à l'accord entre AUBAY, ARCOLE et AEDIAN.....	13
1.7.4 Communiqué du 29 avril 2013 relatif au chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre.....	16
2. Calendrier de communication financière à venir.....	17
3. Attestation du responsable.....	17

Le présent document est établi par AEDIAN, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (ci-après le « **Règlement Général** »), dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat (ci-après (l' « **Offre** »)) initiée par AUBAY, société anonyme au capital de 6.592.303 euros dont le siège social est situé au 13, rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 391 504 693 (ci-après « **AUBAY** »), visant :

- la totalité des actions AEDIAN émises ou à émettre à raison de (i) l'exercice des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes et (ii) des options de souscriptions ou d'achat au prix unitaire de 6,80 euros ;
- la totalité des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes ("**BSAANE**" ou "**Bons**") au prix unitaire de 1,64 euro.

Il est précisé que :

- l'Offre ne porte pas sur les actions acquises gratuitement et dont la période d'indisponibilité n'aura pas expiré à la date de clôture de l'Offre, pour lesquelles les titulaires se verront offrir un engagement de liquidité par l'Initiateur à conclure avant la fin de la période d'Offre.
- AUBAY détient, à la date de la présente note, 631.982 actions AEDIAN représentant autant de droits de vote, soit 34,36 % du capital et 29,38 % des droits de vote¹.
- ces 631.982 actions AEDIAN ont été acquises le 20 juin 2013 par AUBAY, conformément à ce qui est exposé au paragraphe 1.3.1 de la Note d'Information, par acquisition hors marché.
- l'Offre porte sur (i) la totalité des actions de la Société non détenues par l'Initiateur, soit 1.207.100 actions AEDIAN, (ii) le cas échéant, la totalité des actions issues des options de souscription, soit 12.351 actions, (iii) le cas échéant, la totalité des actions issues des BSAANes, soit 120.000 actions et (iv) la totalité des BSAANes, soit 120.000 BSAANes, à la date de dépôt du présent projet de document.

Le projet de note d'information de l'initiateur AUBAY a été diffusé le 9 juillet 2013 et est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'AUBAY (www.aubay.com).

Le projet de note d'information en réponse d'AEDIAN a été diffusé le 11 juillet 2013 et est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'AEDIAN (www.aedian.com).

1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'AEDIAN, au sens de l'article 231-28 du Règlement Général, figurent dans le document de référence d'AEDIAN incluant les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2012, déposé auprès de l'AMF le 16 octobre 2012 sous le numéro D.12-0908 (le « **Document de Référence 2011-2012** »), et dans le rapport financier semestriel d'AEDIAN incluant les comptes semestriels relatifs au semestre clos le 31 décembre 2012 diffusé le 13 février 2013 (le « **Rapport Financier Semestriel** »).

Le rapport de gestion décrivant l'activité de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2012 figure pages 26 à 48 du Document de Référence 2011-2012.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1.839.082 actions représentant 2.150.818 droits de vote théoriques.

Un rapport décrivant l'activité de la Société pour le semestre clos le 31 décembre 2012 figure pages 18 à 19 du Rapport Financier Semestriel.

Le présent document intègre par référence le Document de Référence 2011-2012 et le Rapport Financier Semestriel.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur les sites internet d'AEDIAN (www.aedian.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès d'AEDIAN à l'adresse suivante : 2-4, rue Hélène, 75017 Paris, France.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes figurant dans le présent document et par les communiqués diffusés par AEDIAN, référencés ci-après dans le présent document.

1.1 Renseignements concernant AEDIAN

1.1.1 Forme juridique

AEDIAN est une Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 013 301.

1.1.2 Siège social

Le siège social de la Société est situé 2-4, rue Hélène, 75017 Paris, France.

1.1.3 Objet social

La société a pour objet :

- Directement ou indirectement, en tous pays, l'exercice d'une activité de services d'ingénierie et de conseils en informatique et bureautique, la vente, la location et le courtage de matériels et de logiciels.
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1.1.4 Durée

La Société expirera le 18 juin 2083, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

1.1.5 Droits de vote

Conformément à l'article 12 des statuts, le nombre de voix attaché aux actions est obligatoirement proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire, dans les comptes de la Société depuis deux ans au moins, bénéficient, dans les Assemblées, d'un droit de vote double.

1.1.6 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

1.2 Informations relatives au capital social

1.2.1 Capital social

Au jour de l'établissement du présent document, le capital social d'AEDIAN s'élève à 1.226.054 euros et est divisé en 1.839.082 actions ordinaires entièrement libérées.

Les actions AEDIAN sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000063737.

1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote de la Société

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote d'AEDIAN sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théoriques ²	Nombre de droits de vote réels	% des droits de vote réels ³
AUBAY	631.982	34,36%	631.982	29,38%	631.982	30,94%
Arcole	279	0,02%	279	0,01%	279	0,01%
Stéphane Morvillez	62.015	3,37%	118.471	5,51%	118.471	5,80%
Autres membres du concert ⁴	192.606	10,47%	350.964	16,32%	350.964	17,18%
Total concert	254.900	13,86%	469.714	21,84%	469.714	23%
FCPE AEDIAN (actionnariat salarié)	90.064	4,90%	90.064	4,19%	90.064	4,41%
AEDIAN (actions autodétenues)	108.207	5,88%	108.207	5,03%	-	-
Public	753.929	41%	850.851	39,56%	850.851	41,65%
Total	1.839.082	100%	2.150.818	100%	2.042.611	100%

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital de la Société ou des droits de vote.

² Nombre total de droits de vote attachés aux actions, y compris les actions privées de droit de vote.

³ Nombre total de droits de vote, déduction faite des droits de vote attachés aux actions privées du droit de vote (actions autodétenues)

⁴ Le concert est composé de M. Jean-François Gautier et la société par actions simplifiée Arcole qu'il contrôle, Mmes Béatrice Gautier, Jeanne Gautier et Isabelle Muller et MM. Stéphane Morvillez, Patrick Vayn, famille Gardie, Didier Vergnières, Pierre Vial, Jean-Luc Carpentier, Philippe Madar, Lionel Madier, Patrice Ferrari, Laurent Gautier et Jerry Perront.

1.2.3 Capital autorisé non émis

Les délégations et autorisations financières susceptibles d'entraîner une augmentation de capital en cours de validité consenties par les Assemblées Générales des actionnaires des 25 novembre 2011 et 23 novembre 2012 dont dispose, à ce jour, le Conseil d'administration sont rappelées ci-dessous :

- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes d'émission, étant rappelé que cette délégation a été donnée dans la limite du montant nominal de 1.200.000 euros et pour une durée de vingt-six mois qui expirera le 22 janvier 2015 ;
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription, étant rappelé que cette délégation a été donnée dans la limite d'un montant nominal global de 1.200.000 euros (pour les actions susceptibles d'être émises) et de 12.000.000 euros (pour les titres de créance sur la société susceptibles d'être émis) et pour une durée de vingt-six mois qui expirera le 22 janvier 2015 ;
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, étant rappelé que cette délégation a été donnée dans la limite d'un montant nominal global de 1.200.000 euros (pour les actions susceptibles d'être émises) et de 12.000.000 euros (pour les titres de créance sur la société susceptibles d'être émis) et pour une durée de vingt-six mois qui expirera le 22 janvier 2015 ;
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, étant rappelé que cette délégation a été donnée dans la limite d'un montant nominal global de 490.000 euros et dans la limite de 20% du capital par an (pour les actions susceptibles d'être émises) et de 4.900.000 euros (pour les titres de créance sur la société susceptibles d'être émis) et pour une durée de vingt-six mois qui expirera le 22 janvier 2015 ;
- Autorisation de déroger, dans la limite de 10% du capital social par an, aux conditions de fixation du prix de souscription prévues par les résolutions avec suppression du droit préférentiel de souscription susvisées ;
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires portant sur les délégations d'augmentation du capital avec maintien et/ou suppression de droit préférentiel de souscription exposées ci-dessus ;
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant rappelé que cette délégation a été donnée pour une durée de vingt-six mois qui expirera le 22 janvier 2015 ;
- Délégation de compétence afin d'émettre des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription d'actions remboursables (BSAAR) réservés à une catégorie de personnes (dirigeants mandataires ou non et cadres salariés de la société ou des sociétés liées), étant rappelé que cette délégation a été donnée dans la limite du montant nominal global de 90.000 euros (des actions auxquels donnent droit les bons) et pour une durée de dix-huit mois qui expirera le 22 mai 2014 ;

- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code de commerce, étant rappelé que cette délégation a été donnée dans la limite de 10% du montant du capital atteint lors de la décision du conseil de réalisation de cette augmentation et pour une durée de vingt-six mois qui expirera le 22 janvier 2015 ;
- Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux), étant rappelé que cette autorisation a été donnée dans la limite de 10% du capital social existant au jour de la première attribution et pour une durée de trente-huit mois qui expirera le 24 janvier 2015 ;
- Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux), étant rappelé que cette autorisation a été donnée dans la limite de 10% du capital social existant à la date de la décision de leur attribution et pour une durée de trente-huit mois qui expirera le 24 janvier 2015.

Aucune de ces délégations n'a été utilisée au jour du présent projet de note en réponse.

En matière de programme de rachat d'actions, le conseil d'administration dispose d'une autorisation à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 23 novembre 2012, étant rappelé que cette autorisation a été donnée dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital et pour une durée de dix-huit mois qui expirera le 22 janvier 2014. A ce jour, la société détient 108 207 actions autodétenues.

Le conseil d'administration dispose également d'une autorisation de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions, étant rappelé que cette autorisation a été donnée dans la limite de 10% du capital social existant à la date de l'opération et pour une durée de vingt-quatre mois qui expirera le 24 novembre 2013. Cette autorisation n'a pas été utilisée au jour du présent projet de note en réponse.

1.2.4 Capital potentiel

BSAANES

A la date du présent projet de note en réponse, il existe 120.000 BSAANES dont les modalités sont rappelées ci-après :

Historique des attributions des BSAANE	
Date d'Assemblée	26/11/10
Date du conseil d'administration	20/12/10
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	120 000
Dont par les mandataires sociaux, à savoir :	
M. Stéphane Morvillez	36 000
M. Jean-François Gautier	24 000
M. Frédéric Bourdon	24 000
Dont par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	36 000
Point de départ d'exercice des BSAANE	06/01/13
Date d'expiration	06/01/15
Prix de souscription des BSAANE	0,41 €
Prix de souscription ou d'achat des actions	5,16 €
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 30/06/12	0
Nombre cumulé de BSAANE annulées ou caduques	0
BSAANE ⁵ restantes en fin d'exercice	120 000

⁵ BSAANE donnant le droit à une action AEDIAN

Tous les bénéficiaires de BSAANE ont pris des engagements d'apport et/ou d'exercice de leurs BSAANE et d'apport des actions issues de cet exercice.

Se reporter à la note en réponse à l'Offre d'AEDIAN.

Options de souscription d'actions

Au jour du présent projet de note en réponse, il existe 12 351 options de souscription d'actions dont le bénéficiaire est Monsieur Jean-François Gautier, exerçables du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 au prix de 3,16 €.

Monsieur Jean-François Gautier a pris l'engagement d'exercer ces options et d'apporter les actions issues de cet exercice à l'Offre.

Se reporter à la note en réponse à l'Offre d'AEDIAN.

Actions gratuites

Au jour du présent projet de note en réponse, il existe 19 499 actions gratuites en période de conservation pour leurs bénéficiaires jusqu'au 28 juin 2014.

Se reporter à la note en réponse à l'Offre d'AEDIAN.

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises en cas d'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions et des BSAANE est égal à 132 351 actions nouvelles, soit un taux de dilution potentielle maximum de 7,20%.

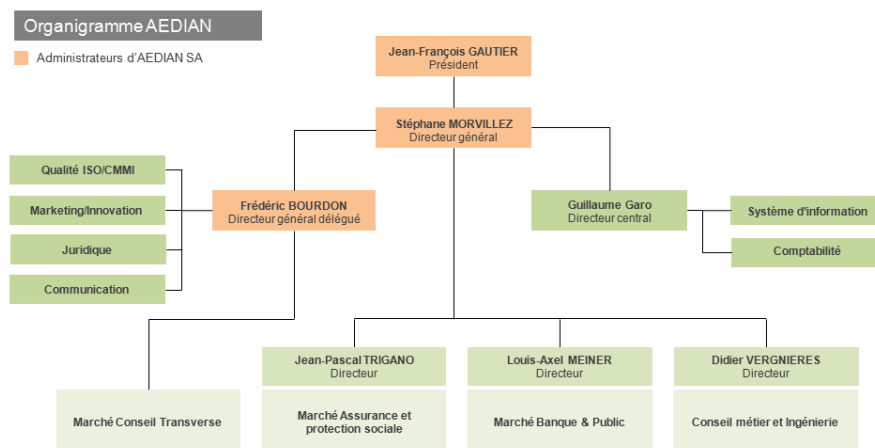
1.3 Organigramme à la date du présent document

1.3.1 AEDIAN et ses filiales

L'ensemble de l'activité opérationnelle est effectuée au sein d'AEDIAN⁶. Toute l'activité est réalisée en France. AEDIAN est par ailleurs actionnaire d'AEXIA à 49,94 % (entreprise associée consolidée selon la méthode de mise en équivalence).

⁶ AEDIAN détient une filiale à 100 %, AEDIAN Intégration (2-4, rue Hélène — 75017 Paris – Conseil et ingénierie dans les secteurs de la banque et de l'assurance), qui n'a jamais exercé d'activité.

1.3.2 Organigramme simplifié d'AEDIAN SA



1.4 Direction et contrôle de la Société

Au jour de l'établissement du présent document, la société AEDIAN est administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres :

Membres du Conseil d'Administration	Mandat
Monsieur Jean-François Gautier	Président du Conseil
Monsieur Stéphane Morvillez	Directeur Général , administrateur
Monsieur Frédéric Bourdon	Directeur Général Délégué, administrateur
Monsieur Emmanuel Hau	Administrateur indépendant
Monsieur Patrice Jean Ferrari	Administrateur
La société Arcole, représentée par Monsieur Hubert de Lambilly	Administrateur
Madame Karina Sebti	Administrateur indépendant

1.5 Commissaires aux comptes

Commissaires aux Comptes titulaires :

APLITEC

14 rue Ferrus

75014 Paris

Représentée par Monsieur Pierre LAOT.

Nommé le 23/11/2007 pour une durée de six exercices expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

KPMG AUDIT IS

Immeuble « Le Palatin »

3 cours du Triangle

92939 Paris La Défense

Représentée par Madame Stéphanie ORTEGA.

Nommé le 25/11/11 pour une durée de six exercices expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Jean-Pierre LARROZE

14 rue Ferrus
75014 Paris

Nommé le 23/11/2007 pour une durée de six exercices expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

KPMG AUDIT ID

Immeuble « Le Palatin »
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense

Nommé le 25/11/11 pour une durée de six exercices expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1.6 Activité de la société et dates clés

1.6.1 Activité de la société

Créée en 1984, cotée sur NYSE Euronext depuis mars 2000, AEDIAN est une société de conseil et d'ingénierie, spécialiste du tertiaire financier et des services publics.

La société réalise 84 % de son chiffre d'affaires dans la banque et l'assurance, son positionnement historique.

Expert de la conduite de projets, AEDIAN intervient en conseil auprès des directions transverses et des directions métiers (39 % du chiffre d'affaires), en qualification logicielle (32 %) et en projets SI (29 %), essentiellement avec engagement de résultats.

Les banques, les établissements financiers, les compagnies d'assurances, les mutuelles et les institutions de retraite et de prévoyance ont constitué la clientèle principale d' AEDIAN depuis la création de l'entreprise en 1984. Aujourd'hui, AEDIAN est référencée dans la plupart des grands comptes du tertiaire financier.

1.6.2 Dates clés dans l'histoire de la société

- 1984 : Création de Sys-Com par Jean-François Gautier.
- 1988 : Lancement de la première tierce maintenance applicative (TMA) en France.
- 1999 : Création de la tierce recette applicative (TRA).
- 1999 : Acquisition du cabinet de conseil Coorg.
- 2000 : Introduction sur Euronext Paris.
- 2001-2005 : Acquisitions dans le conseil et les services à valeur ajoutée (3D Harmonie, PiA Consulting, ATD Conseil, Amentys, Methodis).
- 2007 : Création d'AEXIA, Co-filiale en Tunisie.
- 2009 : Simplification de l'organisation par le regroupement des activités au sein d'AEDIAN.
- 2010 : Plan stratégique Cap 2014.
- 2011 : Installation des équipes dans les mêmes locaux à Paris 17e.

1.7 Communiqués financiers publiés depuis la diffusion du Rapport Financier Semestriel

1.7.1 Communiqué du 18 juillet 2013 relatif à la situation financière et aux perspectives pour l'exercice 2012-2013



Exercice 2012-2013

Situation financière et perspectives

Société de conseil en management et système d'information, spécialiste de la Banque, de l'Assurance et des Services Publics 409 collaborateurs www.aedian.com AEDI LISTED NYSE EURONEXT ISIN - FR0004005924 AEDIAN Stéphane Morvillez Directeur général smorvillez@aedian.com Frédéric Bourdon Directeur général délégué fbourdon@aedian.com ☎ 01 56 35 30 00 CM-CIC EMETTEUR Communication financière Arnaud Cadart ☎ 01 45 96 79 44 arnaud.cadart@cmcics.com	AEDIAN a publié le 16 juillet le chiffre d'affaires (non audité) du 4^{ème} trimestre de l'exercice 2012-2013 (avril-juin 2013), en croissance organique de 6,5% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent (9,6 M€ vs 9,0 M€). Sur l'ensemble de l'exercice 2012-2013, le chiffre d'affaires (non audité) s'établit à 36,4 M€ (-7%). En complément et avant l'ouverture le 25 juillet prochain, sous réserve de la décision de conformité de l'AMF, de l'Offre Publique d'Achat initiée par la société AUBAY, AEDIAN présente la situation financière et les estimations de résultat au 30 juin 2013 (il est précisé que ces éléments n'ont pas été arrêtés par le conseil et vérifiées pas les commissaires aux comptes). ♦ Situation financière au 30 juin 2013 Depuis la publication des résultats du 1^{er} semestre 2012-2013, le 13 février dernier, la situation financière de la société n'a pas connu d'évolution significative et reste caractérisée par l'absence d'endettement et une position nette de trésorerie positive, à 1,1 M€ au 30 juin 2013 (à comparer à 1,9 M€ au 31 décembre 2012). ♦ Perspectives Annoncé lors de la publication semestrielle du 13 février dernier, l'objectif de maintenir un résultat opérationnel courant positif sur l'exercice 2012-2013 sera atteint : la société estime ce résultat opérationnel courant à environ 1% du chiffre d'affaires (soit environ 0,3 M€). Après prise en compte d'éléments non-récurrents, le résultat opérationnel devrait s'établir à environ - 0,2% du chiffre d'affaires. Les résultats 2012-2013 seront publiés le 16 septembre 2013 avant bourse.
--	---

1.7.2 Communiqué du 16 juillet 2013 relatif au chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2012-2013



Retour de la croissance organique

En millions d'Euros	2012-2013	2011-2012
---------------------	-----------	-----------

Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre (avril-juin)	9,6	9,0
Total chiffre d'affaires exercice 2012-2013	36,4	39,1

Société de conseil en management et système d'information, spécialiste de la Banque, de l'Assurance et des Services Publics 409 collaborateurs www.aedian.com AEDI LISTED NYSE EURONEXT ISIN - FR0004005924 AEDIAN Stéphane Morvillez Directeur général smorvillez@aedian.com Frédéric Bourdon Directeur général délégué fbourdon@aedian.com ☎ 01 56 35 30 00 CM-CIC EMETTEUR Communication financière Arnaud Cadart ☎ 01 45 96 79 44 arnaud.cadart@cmcics.com	AEDIAN annonce pour le 4^{ème} trimestre de l'exercice 2012-2013 (avril-juin 2013) un chiffre d'affaires (non audité) en croissance organique de 6,5% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent (9,6 M€ vs 9,0 M€). Sur l'ensemble de l'exercice 2012-2013, le chiffre d'affaires s'établit à 36,4 M€ (-7%). ♦ Activité Comme annoncé le 30 avril dernier lors de la publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre, AEDIAN a renoué avec la croissance organique au dernier trimestre (avril-juin 2013). Cette évolution traduit l'efficacité des mesures de redressement mises en œuvre au 1^{er} semestre de l'exercice qui ont permis d'améliorer progressivement la prise de commande, le taux d'inter mission, puis de relancer le recrutement. ♦ Perspectives La croissance se poursuivra sur les prochains trimestres. Le nouvel exercice entamé le 1^{er} juillet 2013 démarre dans de bonnes conditions : effectif en hausse et inter mission en baisse par rapport à la même période de l'exercice précédent. ♦ Evénements significatifs Le 20 juin 2013, la société AUBAY a acquis 34,36% du capital d'AEDIAN, précédemment détenus directement et indirectement par M. Jean-François Gautier, Président du conseil d'administration d'AEDIAN. Le 9 juillet 2013, conformément aux dispositions des articles 231-13 et suivants du Règlement général de l'AMF, AUBAY a déposé un projet d'Offre Publique d'Achat portant sur la totalité des titres et des BSAANE AEDIAN, au prix de 6,80 euros par action et 1,64 euro par BSAANE. Le conseil d'administration d'AEDIAN du 11 juillet 2013 a recommandé aux actionnaires d'AEDIAN d'apporter leurs actions et leurs BSAANE à cette Offre Publique. Sous réserve de la décision de conformité de l'AMF, l'Offre sera ouverte du 25 juillet au 28 août 2013 inclus.
---	--

1.7.3 Communiqué du 19 juin 2013 relatif à l'accord entre AUBAY, ARCOLE et AEDIAN



ARCOLE



Communiqué de presse

Boulogne Billancourt et Paris le 19 juin 2013

AUBAY, ARCOLE et AEDIAN ANNONCENT LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE
CESSION PORTANT SUR 34,36 % DU CAPITAL D'AEDIAN

Aubay, Arcole et AEDIAN annoncent la signature d'un accord de cession permettant à Aubay de devenir l'actionnaire de référence d'Aedian, acteur reconnu en management et système d'information, spécialiste de la Banque, de l'Assurance et des Services Publics, coté sur le Compartiment C du marché français de NYSE Euronext à Paris.

L'accord de cession donnera lieu à une transaction de bloc hors marché prévue le 20 juin 2013 avec ARCOLE et Monsieur Jean-François GAUTIER, également Président du Conseil d'Administration d'Aedian. La transaction portera sur l'acquisition de 34,36 % du capital d'Aedian à un prix de 6,80 euros par action.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Aubay déposera un projet d'offre publique d'achat (OPA) visant les actions Aedian non encore détenues. En cas de détention par Aubay, de plus de 95% du capital et droits de vote d'Aedian à la suite de l'OPA, la Société a l'intention de mettre en oeuvre une procédure de retrait obligatoire. Le prix par action proposé tant pour l'OPA que pour le retrait obligatoire devrait être le prix payé par Aubay aux termes de la transaction présentée, à savoir 6,80 euros par action, sous réserve de l'obtention d'une décision de conformité par l'AMF ainsi que des travaux de l'expert indépendant qui appréciera les conditions financières de l'OPA et, le cas échéant, du retrait obligatoire.

L'opération, à caractère amical, permettra la constitution d'un groupe leader en France auprès des grands comptes du secteur tertiaire, couvrant toute la gamme des prestations intellectuelles à haute valeur ajoutée : conseil transverse et métier, projet, qualification, maintenance, infogérance d'exploitation et d'infrastructures.

La Direction Générale d'Aubay, prévoit que la transaction devrait être relative dès 2014, tant en terme de résultat opérationnel courant que de bénéfice net par action, confortant ainsi les intérêts des actionnaires du groupe. La reprise de cotation interviendra jeudi 20 juin 2013 à 11 heures en ce qui concerne Aubay et vendredi 21 juin 2013 à 9 heures en ce qui concerne.

A propos du Groupe AUBAY

Aubay est une Entreprise de Services du Numérique. Aubay est présent chez les plus grands acteurs des secteurs Banque, Finance, Assurance, Industrie, Energie, Transports, Télécoms. La société compte 2840 collaborateurs répartis dans 6 pays (France, Belgique, Luxembourg, Italie, Espagne et Portugal). En 2012, Aubay a réalisé un chiffre d'affaires de 190,4 M€ et une marge opérationnelle courante de 8,2%.



Euronext,
Compartiment C
ISIN
FR0000063737-AUB
Reuters
AUBT.PA
Bloomberg
AUB:FP

Contacts AUBAY :

Alexandra PRISA – Actus Finance – Relation Presse - Tél. 01 53 67 35 79 - aprisa@actus.fr

Philippe Rabasse – Aubay –Directeur Général – Tél. 01 46 10 67 67 - prabasse@aubay.com

A propos d'AEDIAN

Créée en 1984, cotée sur NYSE Euronext depuis mars 2000, AEDIAN est une société de conseil et d'ingénierie, spécialiste du tertiaire financier et des services publics. La société réalise 84 % de son chiffre d'affaires dans la banque et l'assurance, son positionnement historique. Expert de la conduite de projets, AEDIAN intervient en conseil auprès des directions transverses et des directions métiers (39 % du chiffre d'affaires), en qualification logicielle (32 %) et en projets SI (29 %), essentiellement avec engagement de résultats.

Contacts AEDIAN

Stéphane MORVILLEZ - Directeur général - Tél. 01 56 35 30 00 –smorvillez@aedian.com

Frédéric BOURDON – Directeur général délégué - Tél. 01 56 35 30 81 - fbourdon@aedian.com

1.7.4 Communiqué du 29 avril 2013 relatif au chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre



Chiffre d'affaires 9 mois

Perspective de croissance au prochain trimestre

En millions d'Euros	2012-2013	2011-2012
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre (janvier-mars)	9,3	10,6
Total chiffre d'affaires 9 mois (juillet -mars)	26,8	30,1

Société de conseil en
management et système
d'information, spécialiste de la
Banque, de l'Assurance et des
Services Publics

400 collaborateurs

www.aedian.com



ISIN - FR0004005924

AEDIAN
Stéphane Morvillez
Directeur général
smorvillez@aedian.com

Frédéric Bourdon
Directeur général délégué
fbourdon@aedian.com
☎ 01 56 35 30 00

CM-CIC EMETTEUR
Communication financière
Arnaud Cadart
☎ 01 45 96 79 44
arnaud.cadart@cmcics.com

AEDIAN annonce pour le 3^{ème} trimestre de l'exercice 2012-2013 (janvier-mars 2013) un chiffre d'affaires de 9,3 M€, en baisse de 12% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Sur les neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires, en diminution de 11%, s'établit à 26,8 M€.

♦ **Activité du 3^{ème} trimestre**

Le trimestre janvier-mars 2013 se caractérise par :

- d'une part, un effet "jours ouvrés" défavorable (-3% par rapport au même trimestre de l'année précédente), une baisse du nombre de jours produits et une diminution du prix moyen de facturation des prestations (-2,5%) ;
- d'autre part, une activité commerciale soutenue ayant abouti à la signature de plusieurs projets à forte valeur ajoutée en consulting et dans les dispositifs à engagements de résultats.

Ces derniers succès ont permis d'améliorer le taux d'activité, revenu en fin de trimestre à un bon niveau, et d'augmenter les effectifs grâce à un recrutement plus actif.

♦ **Retour de la croissance dès le 4^{ème} trimestre (avril-juin 2013)**

En dépit de perspectives de marché atones en 2013, l'ensemble des mesures d'amélioration de l'organisation et de l'efficacité commerciales d'AEDIAN ont permis d'inverser la tendance. En avance de phase par rapport aux perspectives dressées en février lors de la publication des résultats semestriels, AEDIAN renouera avec la croissance organique du chiffre d'affaires sur le trimestre en cours (avril-juin 2013).

♦ **Prochains rendez-vous**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012-2013, clos le 30 juin 2013, sera publié le 31 juillet 2013

2. Calendrier de communication financière à venir

18/09/2013	résultats exercice 2012-2013
30/10/2013	chiffre d'affaires 1er trimestre 2013-2014
22/11/2013	assemblée générale exercice clos le 30 juin 2013

3. Attestation du responsable

« J’atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l’AMF, le 23 juillet 2013, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l’ouverture de l’offre, comporte l’ensemble des informations disponibles à la date du présent document, requises par l’article 231-28 du Règlement Général de l’Autorité des Marchés Financiers et par l’instruction 2006-07 de l’Autorité des Marchés Financiers, dans le cadre de l’offre initiée par AUBAY et visant les actions et les bons de souscription et/ou d’acquisition d’actions nouvelles et/ou existantes de la société AEDIAN. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.»

Le 23 juillet 2013

AEDIAN
Directeur Général
Monsieur Stéphane Morvillez